

Substances dangereuses contenues dans les DEEE non traités						Substances dangereuses issues du traitement des DEEE		Total substances dangereuses	
Déchets sur site	Tonnage max autorisé de DEEE (garanties financières)	Fraction dangereuse	% massique substance dangereuse par DEEE (donnée écosystème)	Tonnage substance dangereuse contenue dans DEEE	Quantité en Brome	Quantité max sur site		Déchets / produits	Quantité max amont et aval traitement
PAM	20	Cartouches et toners	0,004	0,08		Cartouche de toner	1	Cartouche de toner	1,08
		Condensateurs	0,0022	0,044		Piles	2	Piles electrollyte	0,1065
									0,05325
									0,05325
		Piles et accumulateurs en mélange	0,0065	0,13		Condensateurs	2	Condensateurs	0,002136
		Plastiques FR	0,13	2,6	0,010478	Batterie plomb	10	Batterie plomb	10,04
		Batteries	0,002	0,04		Brome (plastique)		Brome (plastique)	0,007254
		Tubes et lampes à décharge	0,00003	0,0006				Propane (chariots)	0,26
ECRAN Plat	10	Condensateurs	0,007	0,07			TOTAL		
		Plastiques FR	0,1	1	0,00403				
ECRAN CRT	10	Condensateurs	0,0022	0,022					
		Plastiques FR	0,08	0,8	0,003224				
GEM	10	Gaz	0,00423	0,0423					
		Condensateurs	0,00015	0,0015	Non concerné				
		Contacteur Mercure	0,00008	0,0008	< seuil				
		Mousse PU	0,15	1,5					

Mentions de dangers	Rubrique 4000	Règle de cumul seuil bas			Règle de cumul seuil haut		
		S(a)	S(b)	S(c)	S(a)	S(b)	S(c)
FDS XEROX, LEXMARK, HP : RAS pas de phrase de risque	RAS	0	0	0	0	0	0
Les solutions de potasse (carbonate de potassium, chlorure de potassium) 5 à 8 M des batteries alcalines de types Ni-Cd ou Ni-MH ; H302 - Nocif en cas d'ingestion H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant H332 - Nocif par inhalation H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Batterie lithium ion avec Fluorure d'hydrogène H330 - Mortel par inhalation H310 - Mortel par contact cutané H300 - Mortel en cas d'ingestion H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves Piles lithium Dioxyde de soufre, poussières d'oxyde de lithium, hydroxyde de lithium H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H331 - Toxique par inhalation	H 271 : 4441 / < 2 t donc ni déclaration, ni autorisation ,ni SEVESO H 411 : 4511 / < 100 t donc ni déclaration, ni autorisation, ni SEVESO H 330 : 4120 / <1 t donc ni déclaration, ni autorisation ,ni SEVESO H 310 : 4110 / > 50 kg mais < 250 kg donc déclaration mais pas SEVESO H 260 : 4620 / < 10 t donc ni Déclaration, ni autorisation, ni SEVESO	0,0213	0,00213	0,0005325	0,005325	0,001065	0,000213
Solution potasse	4441< a 2 tonnes donc ni autorisation, ni déclaration, ni SEVESO 4511 idem précédent	0	0,001065	0,00026625	0	0,0005325	0,0001065
Batterie Lithium	4110 idem précédent	0,01065	0	0	0,0026625	0	0
Condensateur PCB H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Condensateur électrolytique (solution de sulfate) les solutions de sulfate de cuivre, de zinc ou de nickel en milieu acide sulfurique, utilisées pour les revêtements électrolytiques à anodes solubles H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	H 410 : 4510 /<20 donc ni déclaration, ni autorisation ni SEVESO	0	0	0,00002136	0	0	0,00001068
Les solutions d'acide sulfurique des batteries au plomb H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	RAS	0	0	0	0	0	0
Brome H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H330 - Mortel par inhalation H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques	H 330 : 4120 Inferieur à la déclaration H 400 : 4510 Inferieur à la déclaration Brome 4709 Inferieur à la déclaration	0,00014508	0	0,00007254	0,00003627	0	0,00003627
H220 - Gaz inflammable catégorie 1	rubrique dédiée 4718 < 6t donc ni déclaration, ni autorisation, ni SEVESO	0	0,0052	0	0	0,0013	0
		0,03209508	0,008395	0,00089265	0,00802377	0,0028975	0,00036645